

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2022

18 OCTOBRE 2022 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 25 OCTOBRE 2022 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 octobre 2022 – Débat d'orientation du Projet d'Aménagement de Développement Durable du PLUi en présence de M. CHABERT directeur du service urbanisme de Coutances Mer et Bocage – Locations garages.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, MAUSSION Olivier, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HOUSTIN Michaël, MABIRE Caroline.

Etaient absents excusés : Mme SABINE PACARY Roselyne (procuration à M. LECOMTE), Mme TROCHUT Marie-Christine, M. DELAMARCHE Alexandre Mme BERNARD Virginie (procuration à M. CANU), Mme HAMEL Coralie (procuration à Mme FOUILLEUL) M. HEURTAUX Jean-Claude (procuration à Mme MABIRE) et Mme PAYSANT-DAMOUR Agnès (procuration à M. HOUSTIN)

Etaient absents : MM. LECAUDEY Denis et VASTEL Philippe

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 4 octobre 2022.

D20221001.DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) de COUTANCES MER ET BOCAGE EN COURS D'ÉLABORATION.

Considérant les dix orientations du projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dûment exposé, à savoir :

Axe 1 : Ancrer Coutances mer et bocage dans une vision prospective à la hauteur des enjeux d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Orientation n°1 : Accompagner le territoire dans sa transition écologique

Orientation n°2 : Préserver les ressources locales et veiller à leur durabilité : eau, air, sol, énergie, matériaux d'aménagement et de construction

Orientation n°3 : Prévenir les incidences locales de la crise climatique, réduire la vulnérabilité aux aléas naturels et renforcer la résilience du territoire, particulièrement sur le littoral

Axe 2 : Repositionner Coutances mer et bocage dans les dynamiques territoriales du Centre-Ouest Manche et affirmer le rôle stratégique de la ville de Coutances

Orientation n°4 : Repenser les mobilités pour faciliter les liaisons inter et intra territoriales

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2022

Orientation n°5 : Accompagner le développement économique et anticiper ses dynamiques de mutation

Orientation n°6 : Développer une politique d'aménagement équilibrée valorisant la proximité

Axe 3 : Affirmer l'identité de Coutances mer et bocage et développer un territoire agréable à vivre, accueillant, équilibré et durable

Orientation n°7 : Conforter la qualité du patrimoine et des paysages littoraux et bocagers au service des habitants

Orientation n°8 : Penser un développement équilibré et durable des communes urbaines et rurales

Orientation n° 9 : Proposer de nouvelles formes urbaines adaptées aux ambitions du territoire

Orientation n°10 : Accompagner le rayonnement du territoire

Le conseil municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ; notamment l'article L.153-12 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Manche Ouest approuvé par délibération du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, en date du 12 février 2010 ;

Vu la délibération du 18 décembre 2012 prescrivant la révision du SCoT ;

Vu la délibération du 8 mars 2016 portant validation du bilan provisoire du SCoT Centre Manche Ouest ;

Vu la délibération du 8 mars 2016 approuvant la mise en révision du SCOT Centre Manche Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 créant la communauté de communes Coutances mer et bocage et listant ses diverses compétences ;

Vu la délibération du 13 décembre 2016 approuvant l'analyse des résultats de l'application du SCOT et la mise en révision du SCOT Centre Manche Ouest ;

Vu la délibération du 26 avril 2017 du conseil communautaire approuvant la décision de principe d'élaborer un PLUI couvrant l'ensemble des communes de Coutances mer et bocage ;

Vu la délibération du 26 septembre 2018 du conseil communautaire approuvant les modalités d'évolution des documents d'urbanisme communaux ;

Vu la délibération d'approbation du projet de territoire en date du 5 décembre 2018 ;

Vu la Conférence Intercommunale des Maires réunie le 7 mars 2019 durant laquelle ont été proposées et débattues les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres ;

Vu le compte-rendu des conclusions de la conférence intercommunale qui a été organisée à l'initiative du Président de la communauté de commune de Coutances mer et bocage ;

Vu la délibération du 22 mai 2019 du conseil communautaire prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur le périmètre de la communauté de communes Coutances mer et bocage ;

Vu la délibération du 27 janvier 2022 approuvant l'analyse des résultats de l'application du SCOT et la mise en révision du SCOT Centre Manche Ouest ;

Vu la délibération du 29 septembre 2022 abrogeant la délibération du 18 décembre 2012 prescrivant la révision du SCoT et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation ;

Vu la délibération du 29 septembre 2022 prescrivant la révision du SCoT Centre Manche Ouest et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Après avoir débattu de ces orientations,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2022

- prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- prend acte du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et demande que les 3 villes inscrites au programme de Petites Villes de Demain (PVD) soient traitées en priorité pour être en adéquation avec la convention cadre PVD qui définit l'ORT.
- précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera publiée sur le site Internet de la ville de Gavray sur-Sienne (www.gavraysursienne.fr/).
- précise que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Manche

M.LETELLIER propose une réunion de commission urbanisme le 8 novembre à 18 heures.

D20221002 – LOCATIONS GARAGES

M. Le Maire informe le Conseil que deux garages communaux, l'un situé rue vieille rue et l'autre situé impasse Cour Varon sont actuellement libres et peuvent être mis en location.

Il expose au conseil avoir reçu la demande de M. JOURNÉ Fabien pour le garage rue Vieille rue et celle de M. VASTEL Philippe pour le garage de la Cour Varon

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de louer à compter du 1^{er} novembre 2022 :

- le garage situé rue Vieille rue à M. JOURNÉ Fabien domicilié 1 rue du Chêne.
- le garage situé Impasse Cour Varon à M. VASTEL Philippe domicilié 12 rue de la Planche.

Le conseil fixe le loyer mensuel à 40 € et autorise le maire à signer le bail de location avec les intéressés.

INFORMATIONS DIVERSES

- Foire Saint-Luc : M. le Maire informe que d'un point de vue organisationnel tout s'est bien passé. L'accueil du public et des exposants a été assuré. Un compte rendu plus détaillé sera exposé quand la réunion de la commission se sera tenue.
- Bulletin Municipal : M. le Maire demande aux élus de rendre leurs articles le plus tôt possible, et avant fin novembre ;
- Tour de la Manche : la commune organisera le départ du Tour de la Manche cycliste le 11 mai 2023
- Téléthon : 2 et 3 décembre prochain : plusieurs événements sportifs vont être organisés : running, marche, randonnée vélo électrique...
- Recensement de la voirie : un travail devra être rendu pour le 1^{er} décembre : une réunion des maires délégués devra intervenir très rapidement
- Petites Villes de Demain : un copil a eu lieu hier pour présenter le projet de convention cadre qui sera proposé à la signature le 22 novembre en présence de M. le Préfet.
- Entretien des trottoirs : M. le Maire informe qu'il souhaite prendre un arrêté pour rappeler les obligations des propriétaires afin d'entretenir les trottoirs.

Prochaines réunions du conseil municipal :

- Mardi 15 novembre avec l'intervention de Mme CLEMENT, élue de Coutances Mer et Bocage sur les nouveaux conseils de tri et M. LAINE Chef de Projet Petite Ville de Demain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2022

Cette séance de conseil municipal en date du 25 octobre 2022 contient deux délibérations numérotées D20221001 à D20221002.

Le Maire :



APPROBATION DU COMPTE-RENDU-CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
BERNARD Virginie	Absente excusée procuration à M. CANU	BIDOT Jacky	
CANU Michel		DE PAËPE Philippe	
DEFOY Marine		DELAMARCHE Alexandre	Absent excusé
FOUILLEUL Anne- Charlotte		HAMEL Coralie	Absente excusée procuration à Mme FOUILLEUL
HEBERT Bernard		HEURTAUX Jean- Claude	Absent excusé procuration à Mme MABIRE
HOUSTIN Michaël		JACQUET Isabelle	
LAMY Brigitte		LEBARGY Linda	
MABIRE Caroline		LECAUDEY Denis	Absent
LECOMTE Sébastien		LETELLIER Joseph	
MAUSSION Olivier		PAYSANT DAMOUR Agnès	Absente excusée procuration à M. HOUSTIN
SABINE PACARY Roselyne	Absente excusée procuration à M. LECOMTE	TROCHUT Marie- Christine	Absente excusée
VASTEL Philippe	Absent		